

tant une participation de 60 p. 100 à 80 p. 100, où il ne restera guère qu'une valeur résiduelle de 20 p. 100. Les compagnies de prêt provinciales prêtent rarement plus que 50 p. 100, surtout lorsqu'il s'agit d'engager des fonds de tiers parce que ces fonds sont en un sens plus ou moins sacrés.

Un autre point a été soulevé, mais pas comme raison de combattre le bill. On a fait remarquer que d'après les dispositions de la mesure, celui qui désire se prévaloir des avantages d'un prêt devra, s'il fait une construction valant environ \$3,000 avec le terrain, fournir lui-même \$600. Ce serait son propre placement de 20 p. 100. Autrement dit, il doit fournir le même montant que le gouvernement, et plusieurs membres du comité furent d'avis que cela exclurait nombre de gens qui désireraient réellement profiter d'un tel projet afin de se construire modestement.

L'honorable M. DANDURAND: Je veux réaffirmer l'attitude que je pris lors de la deuxième lecture du bill. Les journaux de cette date m'ont accusé d'une déclaration plutôt extravagante, simplement parce que je ne m'étais pas exprimé clairement. Ils ont déclaré que j'étais en faveur d'une avance de \$100 millions des deniers publics à titre gracieux ou comme boni affecté en proportion de 20 p. 100 de la valeur des édifices à construire, en vue de stimuler l'emploi dans tout le Canada. On a fait remarquer que ce projet comporterait des débours de \$500 millions en Canada. Mais je n'ai mentionné ces deux chiffres alors qu'à titre de données relatives à une proposition du président des Etats-Unis. Il va sans dire que pour nos voisins, ces chiffres ne seraient pas extravagants.

A mon avis, le bill ne contribuera pas sensiblement à stimuler l'activité économique au pays. Je ne sais pas au juste combien de chômeurs nous avons au Canada, mais je sais qu'ils sont en nombre énorme. Les chômeurs se trouvent surtout dans les villes et les cités. Je croyais que nous pouvions nous permettre d'ouvrir un crédit assez considérable, qui serait utilisé sous forme de boni aux propriétaires fonciers ou autres personnes qui aimeraient à construire, en leur avançant un boni de 20 p. 100. Ce serait un moyen de donner du travail à nos gens. De sorte que si le gouvernement, au lieu de demander l'autorisation de prêter \$10 millions, s'était fait autoriser à donner \$20 millions, disons, en boni, pour la construction de logements dans tout le pays, à raison de 20 p. 100 du prix de la construction, nous réussirions peut-être à persuader aux gens de placer des fonds dans le bâtiment. Dans l'état actuel de stagnation, les gens qui construisent des maisons courent des risques,

puisque le propriétaire n'a que peu d'espoir de trouver des locataires capables de payer un loyer qui lui donne un rendement raisonnable. Mais en avançant 20 p. 100 du coût à titre gracieux, et en le distribuant dans tout le pays, dans les grands centres où se trouvent beaucoup de chômeurs, ne provoquerions-nous pas l'emploi de \$100 millions, qui aiderait à déclencher le retour de la prospérité?

Le très honorable M. MEIGHEN: Je ne répondrai pas en détail à mon honorable ami; je me contenterai de dire ceci: il propose sérieusement que le gouvernement donne à ceux qui construisent de nouveaux logis 20 p. 100 du coût des maisons et des terrains. Il dit ensuite que le pays est dans un état de stagnation. Si la deuxième déclaration est exacte, nous n'avons pas le moyen de payer 20 p. 100 du coût de la construction au Canada. Le bill prévoit des emprunts.

L'honorable M. DANDURAND: Le pays n'a-t-il pas les moyens de continuer les secours?

Le très honorable M. MEIGHEN: Mais cela n'irait pas à ceux qui reçoivent les secours directs.

L'honorable M. DANDURAND: Cela irait à ceux qui reçoivent maintenant des secours directs, mais qui obtiendraient du travail si l'on construisait des maisons.

Le très honorable M. MEIGHEN: Certainement, mais le 20 p. 100 irait aux propriétaires des maisons. Cela ne donnerait pas plus d'emploi que si le 20 p. 100 était prêté avec condition de remboursement. Naturellement, on peut donner des boni pour toutes sortes de raisons. Les gens construiraient certainement des maisons si on leur accordait 20 p. 100 du coût, mais je ne suis pas d'avis que le gouvernement fédéral doive payer 20 p. 100 du coût de construction. Bien des gens aisés construiraient des maisons, d'après un tel projet, et les loueraient ensuite. Ils auraient de gros avantages sur ceux qui essaient de louer des maisons qu'ils ont construites à leurs propres dépens.

Le très honorable M. GRAHAM: Le sous-ministre nous a dit que le bill s'appliquerait à la construction de maisons de rapport.

Le très honorable M. MEIGHEN: Oui. Voyez quels avantages on accorderait à celui qui se servirait de ce don pour aider à financer la construction d'une maison de rapport, comparé aux propriétaires qui ont dû supporter tous les frais seuls. Si mon honorable ami (l'honorable M. Dandurand) était membre de l'autre Chambre et à la veille de subir une élection, sa proposition me surprendrait moins.